

Étapes nécessaires à l'embauche d'un stagiaire postdoctoral au sein d'une équipe de recherche

1. Comment inscrire un stagiaire postdoctoral (SPD) à l'Université d'Ottawa ?

Après avoir décidé d'embaucher un SPD au sein d'un programme de recherche et être parvenu à un accord :

- Le SPD doit entreprendre le processus d'inscription auprès du Cabinet de la vice-provost aux études supérieures et postdoctorales (CVPESP). Cette étape est nécessaire afin d'obtenir un contrat des ressources humaines.

Tous les formulaires nécessaires sont accessibles sur le site web du CVPESP ; ils doivent être envoyés par courriel à l'adresse postdoc@uottawa.ca une fois remplis :

www.uottawa.ca/graduate-studies/postdoctoral-fellows/forms

[Formulaire d'inscription et de renouvellement pour les stagiaires postdoctoraux canadiens et résidents permanents \(PDF\)](#)

[Formulaire d'inscription et de renouvellement pour les stagiaires postdoctoraux internationaux \(PDF\)](#)

En plus du formulaire d'inscription précédent, les documents suivants sont également exigés :

- Une preuve de l'obtention d'un doctorat ;
- Un CV, comprenant tous les détails de tous les stages postdoctoraux antérieurs ;
- Une preuve de rémunération, si la personne dispose d'un financement externe.

2. Acceptation du SPD et stage à l'Université d'Ottawa

- Le CVPESP envoie sa décision d'acceptation dans les cinq jours ouvrables par courriel.
- Si le SPD reçoit un financement de l'Université d'Ottawa, un contrat officiel rédigé par les ressources humaines accompagné d'une offre d'emploi est exigé, conformément au Règlement 123 : www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-123-stagiaires-postdoctoraux

Stages des SPD : il existe trois types de financement administrés par l'Université d'Ottawa pour les SPD :

- Fonds opérationnels : bourse payée avec les fonds opérationnels de l'Université.
 - Fonds de recherche et autres fonds avec restriction : bourse payée avec une subvention ou un contrat du superviseur.
 - Bourse de recherche : bourse accordée directement à un SPD par un organisme subventionnaire et qui sera administrée par l'Université.
- La durée minimale d'un premier stage à titre de SPD à l'Université est de six mois ; il ne doit pas dépasser cinq ans après le début du premier stage.

- La rémunération minimale d'un SPD employé est de 34 000 \$ par année (+ **les avantages sociaux**), à raison de 1 820 heures par année, soit généralement une moyenne de 35 heures par semaine. Cette rémunération minimale peut englober des stages d'enseignement à l'Université d'Ottawa.

Davantage de renseignements sur les avantages sociaux se trouvent à l'adresse suivante : <https://hrdocrh.uottawa.ca/info/fr-ca/postdoc/index.html>

À des fins de calcul :

1. Le taux de cotisation au RPC est établi à 5,10 %, avec un plafond de 2 748,90 \$ par année.
2. Le taux de cotisation à l'AE est établi à 2,268 %, avec un plafond de 1 204,31 \$ par année.
3. Le taux de cotisation à la WSIB est établi à 0,29 %, avec un plafond de 268,54 \$ par année.
4. Le taux de cotisation à l'ISE est établi à 1,95 %.
5. Le taux de prestations pour une couverture familiale est établi à 4 470,30 \$ par année.

Salaire annuel \$	Coût des avantages %	Coût des avantages \$	Salaire annuel + Coût des avantages \$
34 000	22,23	7 558	41 558
40 000	20,34	8 136	48 136
45 000	19,15	8 618	53 618
50 000	18,19	9 095	59 095
55 000	17,56	9 658	64 658
60 000	16,28	9 768	69 768

<https://telfer.uottawa.ca/assets/research/documents/docs/Post-doc-calculation-chart.pdf>

Un SPD affilié à un autre établissement et qui n'est pas entièrement rémunéré par l'Université d'Ottawa n'est pas un employé de l'Université et n'est pas assujéti à une relation employeur-employé. Il est obligatoire de se conformer aux politiques de l'Université d'Ottawa concernant les stages postdoctoraux. Pour de plus amples renseignements : www.uottawa.ca/etudes-superieures/stagiaires-postdoctoraux/politiques

Politique de l'Université d'Ottawa concernant les stages postdoctoraux

Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'Université d'Ottawa a adopté une nouvelle politique afin de préciser le statut de ses SPD. Le **Règlement 123** décrit le statut, les catégories et les conditions d'emploi des SPD à l'Université d'Ottawa : www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-123-stagiaires-postdoctoraux

Tous les SPD inscrits auprès du CVPESP à l'Université ont le statut de SPD et doivent avoir été **nommés de l'une des deux façons suivantes** :

- i. **Stage à titre de SPD employé** : le SPD et l'Université ont une relation employeur-employé. Le superviseur doit énoncer les responsabilités et les objectifs du SPD employé et lui remettre une **évaluation du rendement** après une **période probatoire de six mois**, suivie d'évaluations annuelles et enfin d'une évaluation de fin d'emploi. Un plan de

perfectionnement personnel non exécutoire peut contribuer à définir les attentes respectives concernant le SPD. Un modèle est accessible en ligne à l'adresse www.uottawa.ca/etudes-superieures/stagiaires-postdoctoraux/politiques.

- ii. Stage à titre de SPD affilié : la personne n'est pas un employé de l'Université et n'est pas rémunérée par celle-ci, mais plutôt par un établissement ou une agence externe ; le SPD ne reçoit pas les avantages sociaux destinés aux employés de l'Université. Inscription auprès du CVPESP pour des raisons universitaires seulement.